

a exercé ces pressions. En défendant le ministre, je ne veux pas, comme lui d'ailleurs, chercher à entraver toute initiative en vue d'améliorer la situation, mais je soutiens que si le ministre veut parler de la Société du crédit agricole, il fait mieux d'exposer clairement ce qui en est.

S'il fait la lumière sur toute l'affaire, ce sera du joli. Je parle de l'époque antérieure aux tentatives en vue de tirer la situation au clair. Je prétends tout simplement qu'avant de dire des choses pareilles à propos de la Société du crédit agricole, le ministre devrait savoir de quoi il parle.

Quant à la lettre de M. Nichols, que celui-ci lui a envoyée ainsi qu'à moi-même, je me ferai un plaisir de la déposer. Le ministre dit ne pas avoir la moindre souvenance de cette lettre, mais il a ajouté ensuite qu'on s'en était occupé. Je veux savoir ce qu'on a fait à ce sujet et si vraiment le ministre ne s'en souvient pas ou s'il y a effectivement donné suite.

**L'hon. M. Hays:** Je suis très au courant de la situation relative à l'Office du prêt agricole et à la Société du crédit agricole. L'Office du prêt agricole a été remplacé en partie par la Société du crédit agricole et les 72 personnes dont j'ai parlé ont été engagées pour assurer le fonctionnement de l'Office du prêt agricole d'un bout à l'autre du Canada. Je veux parler de tous les employés sans exception.

Quant à la deuxième question concernant les avocats au service de la Société du crédit agricole, je signale que leurs nom et adresse et d'autres renseignements pertinents ont été déposés à la Chambre il y a environ deux semaines.

**M. Muir (Lisgar):** Le ministre répondrait-il à une question concernant la transformation de la Commission du prêt agricole en Société du prêt agricole? Je sais qu'à ce moment-là, au Manitoba, des avocats des villes s'occupaient de ces affaires aux termes de la loi sur le crédit agricole et que des changements ont été apportés afin que les services d'avocats des régions rurales soient utilisés pour la commodité des cultivateurs qui empruntaient de l'argent. Cette façon de procéder a donné d'excellents résultats et j'espère que le ministre n'y changera rien.

**L'hon. M. Hays:** Je ne crois pas que nous en ayons l'intention. J'ai simplement dit que ces avocats avaient été avisés que leurs services n'étaient plus requis.

**M. Rhéaume:** Monsieur le président, avant qu'on rompe l'enchaînement, je rappelle au comité que le ministre de l'Agriculture a accepté de déposer certaines lettres qu'il a reçues au sujet des idées émises par l'honorable

[L'hon. M. Hamilton.]

député du Yukon; je me demande si le ministre de l'Industrie en ferait autant. Il a parlé de la correspondance qu'il a reçue directement des intéressés et il a sûrement cité un extrait d'une déclaration sous serment. C'est l'honorable représentant de Qu'Appelle qui a présenté la demande, mais il n'y a pas été donné suite. Le Règlement de la Chambre ne lui impose-t-il pas l'obligation de déposer le document qui a maintenant été rendu public et dont il nous a lu un alinéa?

**L'hon. M. Drury:** Monsieur le président, j'ai défié le représentant du Yukon de produire une déclaration sous serment à l'appui de ses allégations et je me suis engagé à en présenter une corroborant mon démenti. Je serai heureux de déposer celle que j'ai, si l'honorable député du Yukon en fait autant.

**Des voix:** Non!

**M. Rhéaume:** Le ministre de l'Industrie a cité un extrait d'un document qu'il prétend être une déclaration sous serment, appuyant la position qu'il a prise. J'insiste pour qu'il la dépose—le comité a le droit de l'exiger—plutôt que de chercher à régler la question entre le député du Yukon et lui-même. Il a donné lecture d'un alinéa qu'il prétend avoir extrait d'une déclaration sous serment qu'il aurait en sa possession et nous tenons à voir le document intégral.

**L'hon. M. Drury:** Monsieur le président, je conçois que l'honorable représentant ne peut produire sa déclaration sous serment, mais je déposerai volontiers la mienne pour mettre fin à la discussion.

**L'hon. M. Ricard:** Monsieur le président, il y a quelques instants, le ministre de l'Agriculture a dit qu'il entend soustraire son ministère au favoritisme politique. Je vais lui poser une seule question. Si ce favoritisme n'existe pas, comment se fait-il que M. Lucien Blanchette, qui faisait partie du comité consultatif et qui habite à La Présentation, dans la circonscription de Saint-Hyacinthe, a été remplacé par un certain M. Lamoureux, de Saint-Denis sur Richelieu? Je ne peux pas vous donner son nom. Pourquoi a-t-il été remplacé et qui a recommandé M. Lamoureux à ce poste?

**L'hon. M. Hays:** Je ne peux pas vous répondre pour le moment, mais je pourrai le faire dans quelques minutes.

En réponse à l'honorable député de Qu'Appelle, je voudrais lui dire que nous obtiendrons un exemplaire des directives qui ont été distribuées. Ces directives, bien entendu, s'adressaient à tous les fonctionnaires de notre ministère. En ce qui me concerne, elles exigeaient que tous les vendeurs d'automobiles soient priés de présenter une soumission pour leurs voitures. Ce sont les renseigne-